

- s'entendre sur la façon d'effectuer des affectations spéciales au service extérieur consolidé des agents du service intérieur de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada;
- déterminer quels sont les postes à l'administration centrale des Affaires extérieures et à l'étranger qui seront intégrés dans le secteur de l'aide au développement;
- recenser les postes de l'Agence canadienne de développement international à l'étranger qui doivent être transférés aux Affaires extérieures pour être intégrés au secteur permutant de l'aide au développement;
- s'entendre sur la manière d'effectuer les affectations dans le secteur de l'aide, à l'administration centrale de l'Agence canadienne de développement international;
- recenser les postes du Service des délégués commerciaux à l'étranger à transférer à l'effectif des Affaires extérieures.

La première déclaration du Premier ministre mentionnait qu'une étude spéciale allait être réalisée sur les modalités du service extérieur. Quel est l'état d'avancement de cette étude?

Il s'agit d'une étude d'une certaine ampleur portant sur les conditions du service à l'étranger, notamment sur l'image de marque du service, le moral du personnel, la perception, à la mission, de la suffisance ou de l'insuffisance de l'appui à attendre d'Ottawa. Le mandat, en cours de préparation lui donnera une portée aussi large que possible. Le poste de commissaire devrait être confié à une personne de rang supérieur ne faisant pas partie du service extérieur, mais possédant l'expérience de la vie à l'étranger. Le décret du Conseil est en préparation et prévoit que l'étude sera réalisée en vertu de la Loi sur les enquêtes. Le Premier ministre est censé nommer le Commissaire vers la mi-août.

Le Comité de gestion du personnel

Le 1er août 1980